

QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE  
M.R.C. DE MASKINONGÉ



**RÉSOLUTION NUMÉRO : 024-2018**

**Mandat SPA Mauricie**

**RÉSOLUTION ADOPTÉE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Yamachiche, M.R.C. de Maskinongé, tenue le 5<sup>e</sup> jour de février 2018, à 19 h 30, au 366, rue Sainte-Anne à Yamachiche, à laquelle assemblée étaient présents :

LE MAIRE : Paul Carbonneau

LES MEMBRES DU CONSEIL :

Dominic Germain, Mario Poisson, Serge Ferron, Gaétan Beauclair, Jean-Marie Lamy

FORMANT QUORUM

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait une entente avec M. Maurice Isabelle en ce qui concerne l'application du règlement sur les animaux;

CONSIDÉRANT que M. Isabelle nous a informés qu'il mettait fin à l'entente avec la Municipalité étant donné qu'il n'offrait plus le service de fourrière pour les animaux;

CONSIDÉRANT que de plus, il y a eu à plusieurs reprises des problématiques avec certains chiens et même chats sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a pas les employés qualifiés ni l'emplacement pour gérer les cas d'animaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire continuer d'offrir à ses citoyens le service pour leur bien-être et leur sécurité;

CONSIDÉRANT qu'un partenariat avec SPA Mauricie permettra de répondre aux besoins de la municipalité et aux besoins des citoyens;

POUR CES MOTIFS,

**024-2018** Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Jean-Marie Lamy et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE la Municipalité accepte l'offre de service de la SPA Mauricie relativement à la protection des animaux;

QUE soient autorisés le maire, Paul Carbonneau, et le directeur des travaux publics, Simon Langlois, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Yamachiche, l'entente relative à la desserte du territoire de la municipalité d'Yamachiche par SPA Mauricie;

QUE la résolution deviendra valide et effective suite à l'adoption du règlement no 442 et à la signature de l'entente;

QUE ladite entente fait partie intégrante de la résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

(S) Paul Carbonneau  
Maire

(S) Marie-France Boisvert  
Secrétaire d'assemblée

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
CE 19<sup>e</sup> JOUR DE MARS 2018

Marie-France Boisvert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim